


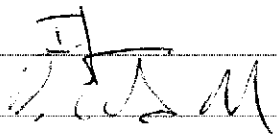



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Roche, le 13 juin 2019

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 44 / 2019

		Séances				Emoluments	Signatures
		12.06.19					
Rapporteur :	Sophie Blanc-Hutmacher	X					
Membres :	Isabelle Gremion	X					
	Marc Aeberhard	X					

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission nommée pour le préavis 44 / 19 s'est réunie le mercredi 12 juin 2019 à la Maison des Saulnier en présence de M. Rémy Roulet, Municipal en charge du dossier. Nous le remercions pour sa disponibilité et les informations fournies.

La Poste CH a décidé de fermer la poste de Roche au 30 juin 2019 et par la même de vendre son bien. La Commune de Roche a un droit de préemption sur l'acquisition de cette parcelle.

Dans ce cadre, la Municipalité avait déjà demandé au Conseil lors de sa dernière séance un vote d'intention au sujet de l'acquisition de cette parcelle. Suite au préavis favorable du Conseil, il est donc logique que la Municipalité présente aujourd'hui ce préavis.

Il s'agit pour la Commune d'acquérir une parcelle de 632 m², avec un bâtiment de 224 m² en plein cœur du village. L'important dans cette opération est de pouvoir garder la maîtrise de cette parcelle et d'empêcher qu'elle ne soit vendue à un promoteur qui ne manquerait pas d'optimiser au maximum cette parcelle en y construisant de nombreux logements.

La Municipalité a pu quelque peu négocier le prix d'achat et ainsi ramener le prix à 370'000.- au lieu des 420'000.- initialement proposés par Poste CH.

La Municipalité envisage dans un 1er temps de faire un minimum de travaux, la Poste se chargeant d'évacuer le coffre-fort et de démonter les sécurités aux guichets, afin de louer le bâtiment pour une activité soit commerciale soit tertiaire.

Dans un 2^{ème} temps, en cas de transformations lourdes ou éventuellement de démolition et reconstruction d'un bâtiment, la Municipalité envisagerait un projet d'habitation. Dans ce cas, la Commission encourage vivement la Municipalité à explorer d'autres affectations possibles.

Dès lors, il ne fait aucun doute pour la Commission, à l'unanimité, que la Commune doit acquérir cette parcelle.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

vu le préavis N° 44/19 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande d'autorisation d'acquérir la parcelle n° 540, propriété de la Poste CH SA.

ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet,

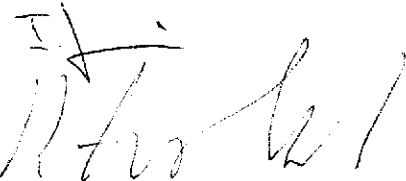
considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité d'acquérir la parcelle n° 540;
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 370'000.- plus environ 5% de frais d'achat;
3. De financer cet achat par un emprunt aux meilleures conditions du marché après d'un établissement de sons choix;
4. De considérer la valeur d'achat au bilan des comptes communaux, sans amortissement.

Ont signé :

Isabelle Gremion



Marc Arberhard

Sophie Blanc-Hutmacher

